

Enregistrement dans le User Management (UMAN) de la sécurité sociale belge

Formulaire spécial DB2P pour entités étrangères : Enregistrement UMAN

Ce document concerne :

- Un nouvel enregistrement dans le User Management de la sécurité sociale (UMAN)
- Une modification ou une correction d'une ou plusieurs données communiquées lors d'un enregistrement précédent

Introduction

Ce formulaire est destiné aux entités (personnes morales) qui dans le cadre de la Banque de Données belge des Pensions complémentaires (DB2P) doivent introduire une déclaration :

- parce qu'elles font partie du champ d'application de DB2P
- ou parce qu'elles prestent des services pour une entité qui ressortit à ce champ d'application

Pour plus d'informations : www.db2p.be.

Pour effectuer les déclarations, l'entité doit être enregistrée dans :

- (1) la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et par conséquent avoir un numéro unique d'identification BCE. Pour plus d'informations quant à la demande d'un numéro BCE dans le cadre de DB2P : <http://www.db2p.be/fr/content/DemandeBCE>.
- (2) le User Management (UMAN) de la sécurité sociale belge. La demande d'enregistrement dans le UMAN s'effectue au moyen de ce formulaire.

Toutes les rubriques à compléter sont obligatoires, sauf indication contraire (RUBRIQUE 2B, 3B et 5)

RUBRIQUE 1 – Identification de l'entité

Dans cette rubrique, nous vous demandons d'identifier l'entité pour laquelle vous demandez un enregistrement dans le UMAN.

Dénomination	
Adresse	 <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Numéro BCE ⁽¹⁾	
L'entité effectue cette demande d'enregistrement en qualité : <input type="checkbox"/> d'organisme de pension <input type="checkbox"/> d'employeur <input type="checkbox"/> de fournisseur de services	

⁽¹⁾ Pour plus d'informations au sujet de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et du numéro BCE, voir le site web de la [BCE](#) et le site web [db2p](#).

RUBRIQUE 2A – Identification du Responsable Accès Entité (RAE)

Dans cette rubrique, vous identifiez la personne qui sera le responsable final pour l'accès via le UMAN aux applications de la sécurité sociale, par ou au nom de l'entité.

Nom	
Prénom(s)	

Qualité au sein de l'entité visée dans la Rubrique 1
(Gérant, Gestionnaire adjoint, Directeur (-général), Président...)

Qualité 1	
Qualité 2	

Données de contact pendant les heures de bureau

Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

Si cette personne a déjà un numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Numéro NISS	_____ - ____ - ____	(Numéro de registre national ou numéro BIS)
-------------	---------------------	---

Si cette personne n'a pas encore de numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Adresse officielle de résidence	
Date de naissance	_____ - ____ - ____ (AAAA-MM-JJ)
Lieu de naissance	Nom du lieu:
	Pays:

Éventuelle (s) clé(s) d'identification unique et identification de l'autorité d'admission ⁽¹⁾	
Clé 1	
Autorité Clé 1	
Clé 2	
Autorité Clé 2	

(1) Il pourra par exemple s'agir d'un numéro de sécurité sociale ou d'un numéro de permis de conduire. Dans ce cas, il faudra aussi mentionner l'organisme qui a accordé ces numéros.

Attention : si le RAE n'a pas encore de numéro d'identification à la sécurité sociale belge, un numéro sera créé pour lui, sur base de ce qui précède. Ceci est nécessaire pour l'enregistrement de l'entité dans le UMAN ainsi que pour toute communication future dans le cadre de DB2P. La création d'un NISS ne sera possible que si (les copies de) certains documents sont annexé(e)s qui prouvent l'identité du RAE (ex : copie de sa carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc).

RUBRIQUE 2B – Identification du Co-Responsable Accès Entité (Co-RAE)

Dans cette rubrique, vous identifiez la personne qui sera, avec le RAE (voir rubrique 2A), responsable final pour l'accès via le UMAN aux applications de la sécurité sociale par l'entité ou en son nom.

La désignation d'un Co-RAE est facultative.

Nom	
Prénom(s)	

Qualité au sein de l'entité visée dans la Rubrique 1
(Gérant, Gestionnaire adjoint, Directeur (-général), Président, ...)

Qualité 1	
Qualité 2	

Données de contact pendant les heures de bureau

Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Si cette personne a déjà un numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Numéro NISS	_____ - ____ - ____	(Numéro de registre national ou numéro BIS)
-------------	---------------------	---

Si cette personne n'a pas encore de numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Adresse officielle de résidence	
Date de naissance	_____ - ____ - ____ (AAAA-MM-JJ)
Lieu de naissance	Nom du lieu:
	Pays:

Éventuelle (s) clé(s) d'identification unique et identification de l'autorité d'admission ⁽¹⁾	
Clé 1	
Autorité Clé 1	
Clé 2	
Autorité Clé 2	

(1) Il pourra par exemple s'agir d'un numéro de sécurité sociale ou d'un numéro de permis de conduire. Dans ce cas, il faudra aussi mentionner l'organisme qui a accordé ces numéros.

Attention : si le Co-RAE n'a pas encore de numéro d'identification à la sécurité sociale belge, un numéro sera créé pour lui, sur base de ce qui précède. Ceci est nécessaire pour l'enregistrement de l'entité dans le UMAN ainsi que pour toute communication future dans le cadre de DB2P. La création d'un NISS ne sera possible que si (les copies de) certains documents sont annexé(e)s qui prouvent l'identité du Co-RAE (ex : copie de sa carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc).

RUBRIQUE 3A – Identification du Gestionnaire Local (GL)

Dans cette rubrique, vous identifiez la personne qui assumera, au sein de votre entité, la responsabilité opérationnelle pour l'utilisation des applications DB2P spécifiques.

Nom	
Prénom(s)	

Données de contact pendant les heures de bureau

Adresse	
Numéro de téléphone	
adresse courriel	

Si cette personne a déjà un numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Numéro NISS	_____ - ____ - ____	(Numéro de registre national ou numéro BIS)
-------------	---------------------	---

Si cette personne n'a pas encore de numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Adresse officielle de résidence	
Date de naissance	_____ - ____ - ____ (AAAA-MM-JJ)
Lieu de naissance	Nom du lieu:
	Pays:

Éventuelle(s) clé(s) d'identification unique et identification de l'autorité d'admission ⁽¹⁾	
Clé 1	
Autorité Clé 1	
Clé 2	
Autorité Clé 2	

(1) Il pourra par exemple s'agir d'un numéro de sécurité sociale ou d'un numéro de permis de conduire. Dans ce cas, il faudra aussi mentionner l'organisme qui a accordé ces numéros.

Attention : si le GL n'a pas encore de numéro d'identification à la sécurité sociale belge, un numéro sera créé pour lui, sur base de ce qui précède. Ceci est nécessaire pour l'enregistrement de l'entité dans le UMAN ainsi que pour toute communication future dans le cadre de DB2P. La création d'un NISS ne sera possible que si (les copies de) certains documents sont annexé(e)s qui prouvent l'identité du GL (ex : copie de sa carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

RUBRIQUE 3B – Identification du Co-Gestionnaire Local (Co-GL)

Dans cette rubrique, vous identifiez la personne qui assiste le Gestionnaire Local (voir rubrique 3A) et qui intervient éventuellement en son absence.

La désignation d'un Co-Gestionnaire local est facultative.

Nom	
Prénom(s)	

Données de contact pendant les heures de bureau

Adresse	
Numéro de téléphone	
adresse courriel	

Si cette personne a déjà un numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Numéro NISS	_____ - ____ - ____	(Numéro de registre national ou numéro BIS)
-------------	---------------------	---

Si cette personne n'a pas encore de numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Adresse officielle de résidence	
Date de naissance	_____ - ____ - ____ (AAAA-MM-JJ)
Lieu de naissance	Nom du lieu:
	Pays:

Éventuelle (s) clé(s) d'identification unique et identification de l'autorité d'admission ⁽¹⁾	
Clé 1	
Autorité Clé 1	
Clé 2	
Autorité Clé 2	

(1) Il pourra par exemple s'agir d'un numéro de sécurité sociale ou d'un numéro de permis de conduire. Dans ce cas, il faudra aussi mentionner l'organisme qui a accordé ces numéros.

Attention : si le Co-GL n'a pas encore de numéro d'identification à la sécurité sociale belge, un numéro sera créé pour lui, sur base de ce qui précède. Ceci est nécessaire pour l'enregistrement de l'entité dans le UMAN ainsi que pour toute communication future dans le cadre de DB2P. La création d'un NISS ne sera possible que si (les copies de) certains documents sont annexé(e)s qui prouvent l'identité du Co-GL (ex : copie de sa carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc).

RUBRIQUE 4 – Signature du formulaire

Dans cette rubrique, vous identifiez la personne habilitée à engager juridiquement l'entité visée à la rubrique 1.
Attention : si cette personne est le RAE désigné dans la rubrique 2A, il suffit de remplir son nom.

Nom	
Prénom(s)	

Qualité au sein de l'entité visée dans la Rubrique 1
(Gestionnaire, Gestionnaire adjoint, Directeur (-général), Président, ...)

Qualité 1	
Qualité 2	

Données de contact pendant les heures de bureau

Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

Si cette personne a déjà un numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Numéro NISS	_____ - ____ - ____	(Numéro de registre national ou numéro BIS)
-------------	---------------------	---

Si cette personne n'a pas encore de numéro unique d'identification à la sécurité sociale belge (NISS)

Adresse officielle de résidence	
Date de naissance	_____ - ____ - ____ (AAAA-MM-JJ)
Lieu de naissance	Nom du lieu:
	Pays:

Éventuelle (s) clé(s) d'identification unique et identification de l'autorité d'admission⁽¹⁾	
Clé 1	
Autorité Clé 1	
Clé 2	
Autorité Clé 2	

(1) Il pourra par exemple s'agir d'un numéro de sécurité sociale ou d'un numéro de permis de conduire. Dans ce cas, il faudra aussi mentionner l'organisme qui a accordé ces numéros.

Attention : si la personne habilitée par l'entité n'a pas encore de numéro d'identification à la sécurité sociale belge, un numéro sera créé pour lui, sur base de ce qui précède. Ceci est nécessaire pour l'enregistrement de l'entité dans le UMAN ainsi que pour toute communication future dans le cadre de DB2P. La création d'un NISS ne sera possible que si (les copies de) certains documents sont annexé(e)s qui prouvent l'identité de cette personne (ex : copie de sa carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc).

Important : cette demande ne pourra être acceptée que sous réserve des preuves qui confirment que la personne qui signe ce document est effectivement habilitée à engager juridiquement l'entité. Nous vous demandons donc de nous transmettre en annexe soit un document officiel probant (ex : un extrait d'une publication officielle), soit les coordonnées du site web d'une source officielle à consulter librement en ligne.

En tant que personne identifiée dans la rubrique 4, je confirme que les données mentionnées dans ce document, ainsi que dans les annexes, sont correctes et complètes. De plus, je déclare par la présente demande être au courant des dispositions de la Loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et satisfaire à toutes dispositions de cette loi.

.....
(Lieu et date)

.....
(Signature)

RUBRIQUE 5 – Réservee Sigedis

Validation par le Service Sécurité Information.

Validation Rubrique 2A – RAE	Numéro d'identification accordé: _____ - ____ - ____
Validation Rubrique 2B - Co-RAE	Numéro d'identification accordé: _____ - ____ - ____
Validation Rubrique 3A – GL	Numéro d'identification accordé: _____ - ____ - ____
Validation Rubrique 3B - Co-GL	Numéro d'identification accordé: _____ - ____ - ____
Validation Rubrique 4	Numéro d'identification accordé: _____ - ____ - ____

Validation générale	
Date	_____ - ____ - ____
Nom	
Signature	<p>..... (Lieu et date)</p> <p>..... (Signature)</p>

Ce formulaire et ses annexes doivent être transmis à

**Asbl Sigedis
DB2P Foreign Entities
Tour du Midi, 6^e étage
1060 Bruxelles
Belgique**

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse db2p@sigedis.fgov.be.